

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 89

Etaient présents : 74

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Pascale ROCHAS, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Marc HAMARD, Annie FEUILLAS, Fabienne JOLIVET, José FERNANDES, Juliette HAIM, Michel TREMORI, Thierry DESSALES, Rémy CLEMENT, Sébastien ROUSTAN, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Elisa PEYROU, Brigitte DUC, Cédric CHAMPEAU, Monique VEYRIER, Christine VALLIER, Sylvie GARNERO, Quentin PELOUX, Caroline LAMY, Franck MILLET, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Odile PILOZ, Martine BERGER-SABATIER, Jean-Luc GREGOIRE, Roger VIARSAC, Olivier SALIN, Jennifer MOURRE, Amélie LEBRE, Claude CHAMBON, Isabelle GIRARD, Frédéric JULLIEN, Marie-Noëlle ARMAND, Emilien LIEVAUX, Pierre TOMCZAK, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Estelle LIELY
Géraldine NICOLAS, Michel VINCENT, Gérard CHAPPON, Hervé RASCLARD, Carol EICHENBERGER, Francis BOMPARD, David TRUPHEMUS

Etaient absents ou excusés : 15

Coralie BIOUSSE, Didier GILLET, Didier GIREN, Gines ACHAT, Eric LYOBARD, André MATHIEU, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Géraud BONTOUX, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Alan PUSTOCH, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

Excusés ayant donné procuration : 15

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Joachim DUSAUGEY donne procuration à Caroline LAMY, Christian IMBERT donne procuration à Odile TACUSSEL, Laurent DONZET donne procuration à Monique VEYRIER, Jean-Louis PASCAL donne procuration à Christine VALLIER, David MORIN donne procuration à Patricia GIELLY, Bruno JOVE donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE, Pascal LANTHEAUME donne procuration à Blandine ALVAREZ, Francis KORNPROBST donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Monique BOTTINI donne procuration à Odile PILOZ, Christian CARRERE donne procuration à Roger VIARSAC, Alain MONGE donne procuration à Gérard TRUPHEMUS, Jean-Louis NICOLAS donne procuration à Annie FEUILLAS, Sylvain AUREL donne procuration à Sébastien ROUSTAN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL donne procuration à Stéphanie CORNUD

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Nadia MACIPE

Marchés Publics

2026-183 Signature d'un avenant n°5 relatif au marché de travaux n°2024-002 - lot n°06 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies

Dans le cadre du marché de construction du pôle petite enfance, avenant correctif sur poste 06.6.1 volets bois, déduit par erreur dans l'avenant 4.

Lot concerné : n° 06 Menuiseries bois

Entreprise : SAS GROSJEAN

Montant du public	Montant HT	Montant TTC
Montant du marché public	125 644,13 €	150 772,956 €
Montant de l'avenant n° 5	+ 1 276,78 €	+ 1 532,136 €
Nouveau montant du marché public	126 920,91 €	152 305,09 €

Description de la modification :

L'avenant n° 5 a pour objet de réintégrer un poste de menuiseries qui a été déduit à deux reprises lors des précédents avenants. Les volets battants à lames américaines en sapin du Nord correspondant aux repères F-6 et F-7 avaient déjà été retirés dans l'avenant n° 1, puis ont été retirés une seconde fois dans l'avenant n° 4. Le présent avenant constitue donc un correctif et réintègre ce poste pour un montant de 1 276,78 € HT, soit 1 532,14 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu la délibération n° 21-2020 du 11 février 2020 approuvant la signature du compromis de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour l'acquisition d'un terrain situé à Buis-les-Baronnies en vue de la construction d'une crèche ;

Vu la délibération n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 131-2021 du 28 septembre 2021 approuvant la demande de subvention pour la construction d'un équipement, établissement d'accueil du jeune enfant à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 171-2021 du 14 décembre 2021 approuvant l'avenant au compromis de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour l'acquisition d'un terrain situé à Buis-les-Baronnies en vue de la construction d'une crèche ;

Vu la délibération n° 079-2022 du 12 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à ARCH'ECO pour la construction d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 128-2024 du 9 juillet 2024 approuvant la signature des marchés de travaux n° 2024-002 et n° 2024-004 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 093-2025 du 17 juin 2025 approuvant la signature des avenants aux marchés de travaux n° 2024-002 et n° 2024-004 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 161-2025 du 7 octobre 2025 approuvant la signature d'un avenant n°03 au lot n° 01 du marché de travaux n° 2024-002 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 149-2026 du 23 juillet 2026 approuvant la signature d'un avenant n° 04 au lot n° 02 et 06 du marché de travaux n° 2024-002 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies

Considérant qu'un poste relatif aux volets battants F-6 et F-7 a été déduit à deux reprises, une première fois dans l'avenant n° 1 puis à nouveau dans l'avenant n° 4, et qu'il convient en conséquence de régulariser le montant du marché par la réintégration de ce poste ;

Considérant que les modifications susmentionnées sont formalisées dans le présent avenant, qui ajuste en conséquence le montant global du marché. Les autres stipulations du marché demeurent inchangées.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 89

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE

D'APPROUVER l'avenant financier n° 5 au marché de travaux n° 2024-002 du lot susmentionné ;

D'AUTORISER le Président à signer et notifier ledit avenant avec le titulaire ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 01/10/2026

Mise en ligne le : 01/10/2026

Ampliation à :